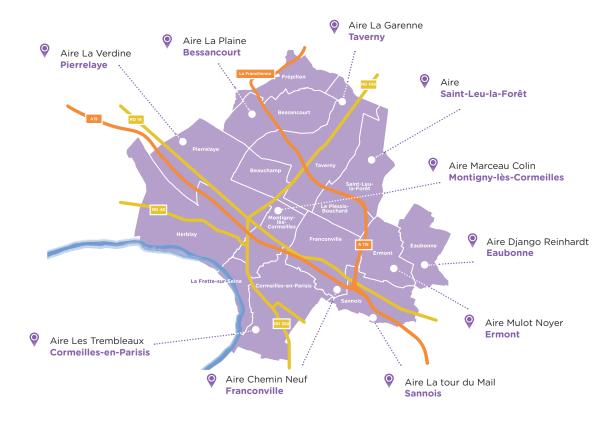


# LES AIRES D'ACCUEIL DE VAL PARISIS



10 aires d'accueil sur le territoire gérées par la Communauté d'agglomération Val Parisis 198 places de caravane et 96 emplacements

# LES TARIFS DES SÉJOURS (AU 01/01/2017)

3 € par jour par place de 2 caravanes

4 € par jour par place de 3 caravanes

Avance forfaitaire sur les consommations de fluides : 10 € par personne de plus de 12 ans



Llectricité : 0,12 € par Kwh Lau : 4 € par m³





Caution: 100 € par emplacement

La durée du séjour est de 3 mois renouvelable sur justificatifs.

# LES PIÈCES À FOURNIR POUR UN CONTRAT DE SÉJOUR



Titre d'identité



Livret de famille





Le suivi social des familles est assuré par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui reçoivent les familles préalablement à leur installation. Sur certaines aires d'accueil, l'autorisation du CCAS est nécessaire.

#### LA SCOLARISATION DES ENFANTS



Tous les enfants résidant sur une aire d'accueil doivent être scolarisé dans les écoles de secteur.

Les inscriptions ont à faire auprès de la mairie.

## **EN ARRIVANT SUR L'AIRE D'ACCUEIL, IL FAUT :**



Présenter un titre d'identité, le livret de famille, la carte grise et une attestation d'assurance des véhicules,



Ne pas avoir de dettes sur les terrains de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Déposer une caution de 100 €,

Régler l'avance forfaitaire sur consommation (eau et électricité),



Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer,



Faire un état des lieux avec le gestionnaire et le signer.

# **EN PARTANT DE L'AIRE D'ACCUEIL, IL FAUT :**



Prévenir le gestionnaire pour faire un état des lieux de départ et le signer,



Récupérer la caution si aucune dégradation n'est constatée,



Pour un départ en semaine : prévenir une journée à l'avance,

Pour un départ le samedi : prévenir le vendredi matin au plus tard.

Il n'y a pas de départ les samedis après 12 heures, les dimanches et jours fériés.

# À RESPECTER PENDANT LE SÉJOUR :



Le paiement de droit de séjour et les consommations chaque semaine



Le règlement intérieur pour éviter les sanctions,



Les gestionnaires, les autres locataires et les intervenants extérieurs,



La vitesse de circulation limitée à 10 km/h,



L'interdiction de faire des feux et brûlages,



La propreté des lieux et ramassage des déjections canines,



L'obligation de tenir les chiens en laisse ou attachés,



Le nettoyage (à votre charge) de vos sanitaires, de votre emplacement et de l'arrière de votre bloc sanitaire.





# Les 10 aires d'accueil des gens du voyage



#### AIRE LA VERDINE

44 chaussée Jules-César 95 480 Pierrelaye

26 places de caravanes sur 13 emplacements

CCAS de Pierrelaye 42 bis rue Victor Hugo



## AIRE LA PLAINE

sise Chemin de la Croix à Jean Dubois 95 550 Bessancourt

13 places de caravanes sur 6 emplacements

CCAS de Bessancourt
Grande rue



#### AIRE LES TREMBLEAUX

sise chemin des Alluets 95 240 Cormeilles-en-Parisis

17 places de caravanes sur 7 emplacements

CCAS de Cormeilles-en-Parisis 3 avenue Maurice-Berteaux



#### **AIRE CHEMIN NEUF**

sise 21 rue du Chemin Neuf 95 130 Franconville

26 places de caravanes sur 13 emplacements

CCAS de Franconville
11 rue de la Station



#### AIRE MARCEAU COLIN

sise 38 rue Marceau Colin 95 370 Montigny-lès-Cormeilles

22 places de caravanes sur 11 emplacements

CCAS de Montigny-lès-Cormeilles 3 avenue Aristide-Maillol



#### AIRE LA TOUR DU MAIL

sise route de l'Ermitage 95 110 Sannois

14 places de caravanes sur 7 emplacements

CCAS de Sannois 26/28 avenue Damiette



#### AIRE LA GARENNE

sise 5 boulevard Henri Navier 95 150 Taverny

33 places de caravanes sur 16 emplacements

CCAS de Taverny 105 rue du Maréchal Foch



#### AIRE MULOT NOYER

sise 137 rue du 18 juin 95 120 Ermont

20 places de caravanes sur 10 emplacements

CCAS d'Ermont
100 rue Louis de Savoie



#### **AIRE DJANGO REINHARDT**

sise 81 route de Montlignon 95 600 Eaubonne

15 places de caravanes sur 7 emplacements

CCAS d'Eaubonne 1 rue d'Enghien



# AIRE À SAINT-LEU-LA-FORÊT

sise 181 boulevard André Brémont 95 320 Saint-Leu-la-Forêt

12 places de caravanes sur 6 emplacements

CCAS de Saint-Leu-la-Forêt 52 rue du Général-Leclerc

Contact astreinte

01 34 44 82 30

# Contact astreinte <a href="#">Contact astreinte</a> <a href="#">Contact astreinte</a>



À bientôt sur le réseau!

Communauté d'agglomération Val Parisis 271, chaussée Jules-César 95 250 Beauchamp 01 30 26 39 41